











FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Conseils Départementaux des Hauts-de-France

Cette Fiche "Repères" réalisée par l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Données Sociales (OREDS) via l'application www.bs.donnes-sociales.fr reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020 sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités de la région Hauts-de-France. En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

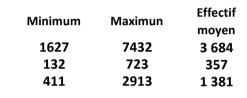
5 rapports ont été validés lors de la campagne 2020 (rapports validés en 2021)

27 110 agents recensés dans les collectivités dont 18 419 fonctionnaires, 1 786 contractuels permanents et 6 904 contractuels non permanents

Effectifs

68% des agents sont fonctionnaires







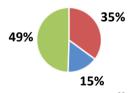
- En moyenne, 6 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- ◆ 11 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 1 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 7 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

41% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	32%	35%	32%	1 296
Technique	42%	28%	41%	1 662
Culturelle	2%	3%	2%	85
Sportive	0%		0%	2
Médico-sociale	23%	35%	24%	984
Police				0
Incendie				0
Animation	0%	0%	0%	12
Total	100%	100%	100%	4 041

 49% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67%

Hommes

Fonctionnaires 34% 66%

Contractuels 28% 72%

Ensemble 33% 67%

 Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 16%

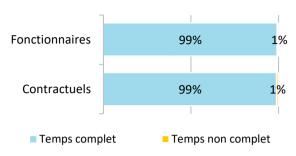
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	16%
Assistants socio-éducatifs	15%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	12%
Rédacteurs	10%

Fiche "Repères" du RSU 2020

Femmes

Temps de travail des agents permanents

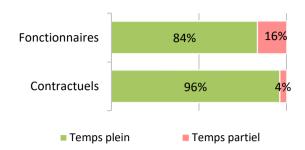
 99% des fonctionnaires à temps complet contre 99% des contractuels



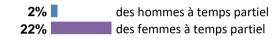
Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Filière Fonctionnaires	
Technique	2%	2%
Médico-sociale	0%	1%
Administrative	0%	0%

 16% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels

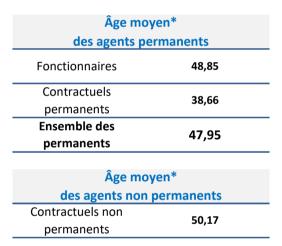


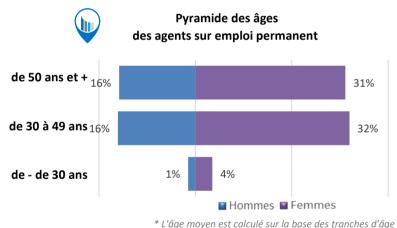
 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

En moyenne, les agents des Conseils Départementaux des Hauts-de-France ont 48 ans





Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 5 301 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 3 580 fonctionnaires
 - > 339 contractuels permanents
- > 1 382 contractuels non permanents

9 646 976 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
Catégorie C
1341 ETPR
601 ETPR
1976 ETPR

Positions particulières

En moyenne par collectivité:

- > 4,8 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 39,6 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 5,4 agents en congé parental

- > 82,6 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 10,6 agents détachés au sein de la collectivité
- > 31,8 agents détachés dans une autre structure
- > 30,8 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congé spécial et hors cadre)

Fiche "Repères" du RSU 2020 2/7

Mouvements

En 2020, 292 arrivées d'agents permanents et 276 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 19 contractuels permanents nommés stagiaires



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
4 024 agents	4 041 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020				
Fonctionnaires	7	-0,8%		
Contractuels	7	15,3%		
Ensemble	7	0,4%		

 Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	38%
Fin de contrats remplacants	31%
Mise en disponibilité	9%
Mutation	8%
Démission	4%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	32%
Remplacements (contractuels)	25%
Recrutement direct	16%
Voie de mutation	13%
Voie de détachement	7%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au

Évolution professionnelle

- 11,8 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 11,2 suivis d'une nomination en moyenne par collectivité
- 160,6 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

1 442,4 avancements d'échelon par collectivité

Sanctions disciplinaires

21 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 5 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	9	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	2	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	3	0
Sanctions 4 groupe	<u> </u>	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral Mœurs (dont harcèlement sexuel)

48% 17%

13%

Fiche "Repères" du RSU 2020

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 19,59 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	1 222 277 162 €	Charges de personnel*	239 406 092 €	→	Soit 19,59 % des dépenses de fonctionnement
----------------	-----------------------------	-----------------	-----------------------	---------------	----------	---

^{*}Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :111 058 985 €Primes et indemnités versées :28 822 346 €Heures supplémentaires et/ou complémentaires :586 072 €Nouvelle Bonification Indiciaire :1 537 721 €Supplément familial de traitement :1 189 405 €Indemnité de résidence :474 660 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

8 028 072 €

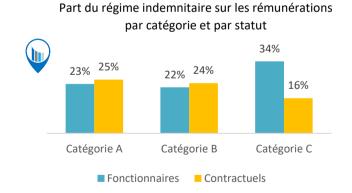
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 847 €	27 771 €	34 804 €	16 835 €	27 341 €	17 427 €
Technique	65 990 €	32 833 €	39 703 €	30 495 €	13 096 €	16 740 €
Culturelle	46 941 €	30 526 €	37 208 €	23 521 €	30 101 €	34 041 €
Sportive	45 273 €		21 751 €			
Médico-sociale	39 268 €	15 230 €	35 504 €	25 046 €	30 175 €	24 968 €
Police						
Incendie						
Animation			30 973 €	S	26 526 €	S
Toutes filières	44 800 €	21 417 €	36 045 €	20 431 €	17 263 €	17 490 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 25,95 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :		
Fonctionnaires	26,19%	
Contractuels sur emplois permanents	22,34%	
Ensemble	25,95%	



^{⇒ 100%} des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 25 209 heures en moyenne

Fiche "Repères" du RSU 2020 4/7

 En moyenne, 31,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 8,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,37%	2,09%	4,17%	0,16%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,67%	2,26%	8,10%	0,16%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,30%	3,01%	8,74%	0,21%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 32,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 124 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 2,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 88 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moven

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

371 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ➡ 8 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 63 % sont en catégorie C*
- ⇒ 91 237 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

53 assistants de prévention désignés dans la collectivité en moyenne

4 conseillers de prévention en moyenne

FORMATION

358 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : **25 819 €** Coût par jour de formation : **72 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

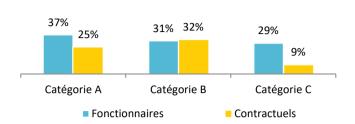
100% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Fiche "Repères" du RSU 2020 5/7

- Formation (Agents présents au 31/12/2020)

 En 2020, 30,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



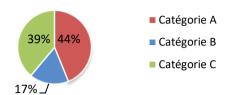
 1 389 704 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Autres organismes	31 %
Frais de déplacement	4 %

 4 006 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

pai organisme	
CNFPT	52%
Autres organismes	32%
Interne à la collectivité	15%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 020 564 €	2 179 508 €
Montant moyen par bénéficiaire	327 €	228€

L'action sociale des collectivités

60% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

40% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

100% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

60% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

Jours de grève

173,6 jours de grève recensés en moyenne en 2020 80% de collectivités concernées par des jours de grève

Commissions Administratives Paritaires

4,0 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1,0 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

Comité Technique Local

4,4 réunions en moyenne en 2020 dans les collectivités 5,0 réunions du CHSCT en moyenne en 2020 dans les collectivités

Fiche "Repères" du RSU 2020 6/7

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019
- ²Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 3 mars 2022

Fiche "Repères" du RSU 2020 7/7